

Le 21 février dernier, quasiment un an après une fusion manquée, le garde des Sceaux nous annonçait, en présence du ministre de la Transformation et de la Modernisation de la Fonction Publique, une nouvelle réforme historique pour les personnels du CEA ; la conseillère sociale du ministre de la Justice nous demandant, au passage, d'applaudir chaleureusement le ministre pour ce qu'il avait obtenu...

Voilà plus d'une semaine que ces annonces ont été faites et rien ne se matérialise pour celles et ceux qui œuvrent au quotidien dans la troisième force de sécurité de ce pays. Pire encore, les seules informations communiquées aux organisations syndicales représentatives sont la création d'un corps de surveillant contractuel et l'élargissement des missions des réservistes. Ces informations viennent remettre en cause l'emploi statutaire auquel l'**UFAP UNSa Justice** réaffirme ici son attachement. Elles sont de nature à interpeller sur la précipitation à avancer sur ces sujets et non sur le statutaire et l'indemnitaire.

L'**UFAP UNSa Justice** a, depuis ces annonces, consulté ses représentants locaux et régionaux sur les conséquences de cette réforme qui, sans nul doute, va engendrer de nombreux changements au sein de l'administration pénitentiaire. Au regard des enjeux, il y a nécessité absolue de négocier cette réforme autour d'un cadre réglementaire. C'est pourquoi l'**UFAP UNSa Justice** a d'ores et déjà sollicité l'ensemble des organisations syndicales représentatives afin d'exiger une ouverture de négociations.

### **L'UFAP UNSa Justice est bien évidemment POUR une réforme statutaire à la hauteur des attentes du personnel MAIS pas à n'importe quel prix et surtout pas celui de la casse de l'EMPLOI STATUTAIRE !**

En l'absence d'élément concret, les interrogations du terrain sont nombreuses :

- **Quelles grilles indiciaires pour les personnels du CEA** (indice sommital, déroulé de carrière, durée des échelons, fusion des grades des Premiers et des Majors, reclassement sans perte d'échelon...) ?
- **Quelles mesures indemnitaires proposées** (augmentation conséquente de l'ICP, augmentation des primes de nuit, dimanche et jour férié) ?
- **Quel impact aurait la création d'un corps de contractuel sur la mobilité des surveillants ?**
- **Quel impact sur la volumétrie des heures supplémentaires rémunérées aux personnels de surveillance ?**
- **Quelles seraient les missions confiées aux surveillants adjoints** (binôme en détention, opération de fouilles de cellule et sectorielle, garde des murs et surveillance travaux, écoutes téléphoniques légales, accueil des familles, surveillance parloir famille, vidéo surveillance, conduite de véhicule et soutien greffe pénitentiaire) ?

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'**UFAP UNSa Justice** demande l'ouverture de négociations visant à répondre aux interrogations des Personnels du terrain.

**L'UFAP UNSA JUSTICE, 35 ANS D'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !**

Le secrétaire général,

Emmanuel CHAMBAUD